

Tuiles Jacob Alpha 10



Tuile terre cuite

à emboîtement

grand moule

à pureau plat

11 MARQUES PIONNIERES, UN GROUPE LEADER

 **IMERYS**
Toiture

Caractéristiques



Réf. 200J

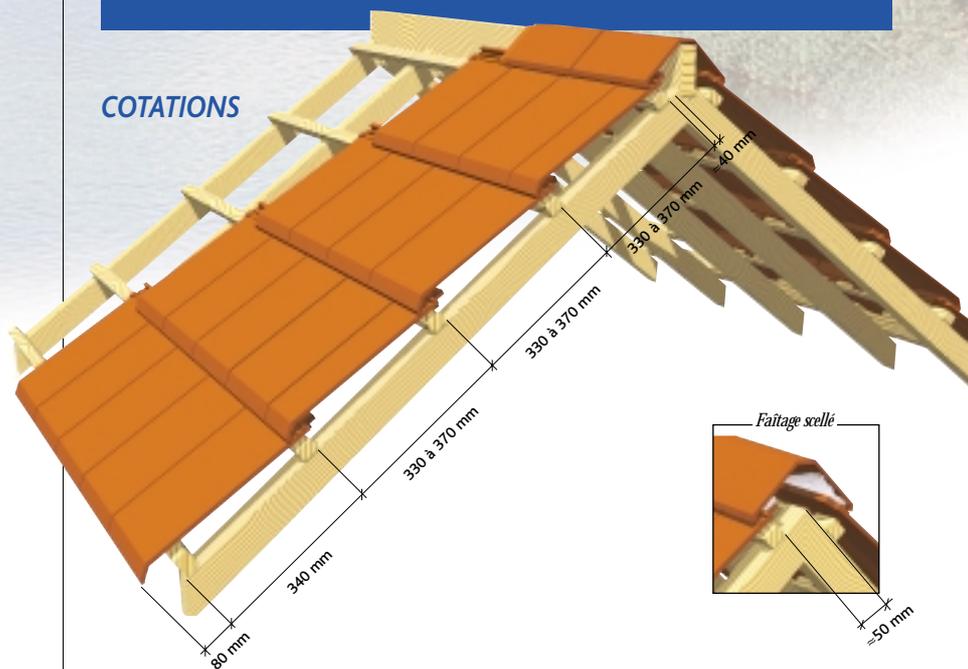
L'Alpha 10 Jacob est une grande tuile à emboîtement à pureau plat, née sur le site de Commenailles, dans le Jura. Ses proportions harmonieuses, son nez biseauté, lui confèrent une ligne moderne. Elle se pose à joints croisés.

Grâce à ses dimensions et à son pureau variable, elle offre une facilité de mise en œuvre qui lui assure un succès sans cesse grandissant en Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Alsace et Ile-de-France. Pour y faire face, un complément de production est nécessaire, sur le site de Quincieux, sous l'appellation Alpha 10 Ste Foy.

Ce modèle, comme tous ceux fabriqués par IMERYS Toiture, bénéficie de la signature qualité du leader français du marché de la couverture en tuiles. Position de leader qui s'affirme notamment dans les technologies de pointe mises en œuvre dans les 13 sites industriels du groupe.

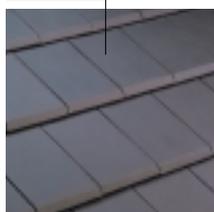
Tuile à emboîtement à pureau plat	Pose à joints croisés
Longueur hors tout \approx 455 mm	Poids au $m^2 \approx$ 46,5 kg
Largeur hors tout \approx 310 mm	Pureau catalogue : variable de 330 à 370 mm
Poids unitaire \approx 4,43 kg	Largeur utile \approx 268 mm
Nbre au $m^2 \approx$ 10,5 (au pureau de 370 mm)	Quantité par palette : 240

COTATIONS



COLORIS

Ardoisé



Vieilli Masse



Rouge

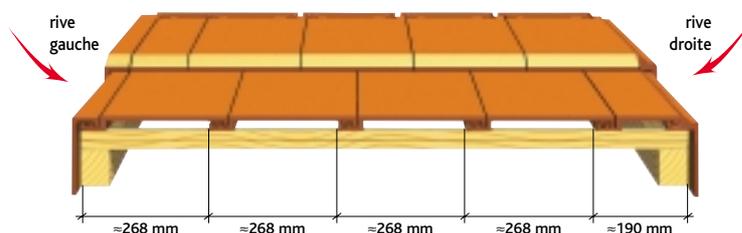


Rouge Nuancé



COUPE TRANSVERSALE AU NIVEAU DU LITEAU

Pose avec rives individuelles



Depuis février 2001, nouvelle détermination du sens des rives.

**Garantie
30 ans**

La garantie qui s'applique à ces matériaux est soumise au respect des règles de l'art et du Document Technique Unifié (DTU) en vigueur, édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Mise en œuvre selon les règles du DTU 40-211

**Pureau
variable**

NF

La tuile Alpha 10 répond aux exigences de la Norme NF EN 1304.

Les caractéristiques certifiées par la marque NF sont l'aspect, les caractéristiques géométriques, la résistance à la rupture par flexion, l'imperméabilité (classe 1) et la résistance au gel (type C). Pour de plus amples informations, se référer aux documents en vigueur.

Ce produit a été fabriqué selon une organisation qualité conforme à la norme ISO 9002 certifiée par l'AFAQ.



Prescriptions de pose

Ventilation en sous-face de la couverture

D.T.U. 40.211 art. 4.7 (extrait). La ventilation de la sous-face des tuiles et de leur support doit être assurée.

L'espace à ventiler sous couverture est constitué :

- soit par le volume du comble dans le cas d'une isolation disposée en plancher ;
- soit par la lame d'air contenue entre, d'une part la sous-face de la couverture et de son support, et, d'autre part, la face supérieure de l'isolant ou de l'écran disposés sous rampant.

Complémentaire, lors de la mise en œuvre d'un écran, la sous-face de celui-ci doit être également ventilée.

Section et répartition des orifices de ventilation de la sous-face de la couverture.

Suivant la configuration de la couverture, les sections totales des orifices de ventilation sont données dans le tableau ci-après, en fonction de la surface projetée de la couverture.

Types de combles	Section totale «ventilation»
	$S = 1/5\ 000$
	$S = 1/3\ 000$
	$S_1 = 1/5\ 000$ $S_2 = 1/3\ 000$
	$S_1 = 1/5\ 000$ $S_2 = 1/3\ 000$

Section totale des orifices de ventilation.

Les sections totales des orifices de ventilation doivent être réparties par moitié entre partie basse du (ou des) versant(s) et, pour l'autre moitié, au voisinage du faîtage.

S caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre isolant et éléments de couverture.

S1 caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre écran et éléments de couverture.

S2 caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre isolant et écran.

Dispositions particulières et accessoires destinés à la ventilation de l'espace sous couverture.

Les jeux entre les tuiles ne permettant pas la ventilation nécessaire, celle-ci doit être assurée par une entrée d'air en partie basse et une sortie d'air en partie haute de la couverture, au moyen de tuiles de ventilation (châtières ou autres) disposées en quinconce sur une ligne haute et une ligne basse.

En égout.

Des orifices de ventilation sont constitués :

- dans le plan de la couverture, par des châtières, des tuiles de ventilation, ou des orifices résultant de la forme géométrique des tuiles ;
- en façade ou en avancée de toit, par des grilles ou des fentes continues.

Dans le cas de fente, la plus petite dimension des orifices et au minimum de 10 mm. Dans le cas où cette dimension est supérieure à 20 mm, il doit être disposé un grillage à mailles fines destiné à s'opposer à l'intrusion des petits animaux.

En faîtage.

Les orifices de ventilation sont constitués :

- soit par des châtières, des tuiles de ventilation ou des orifices résultant de la forme géométrique des tuiles ;
- soit par un dispositif de ventilation continue ;
- soit par des ouvertures résultant de la forme géométrique des closoirs de faîtage.

Dans le cas de comble non aménagé en locaux occupés, les orifices de ventilation peuvent être constitués de grilles disposées en partie haute des pignons, si ceux-ci ne sont pas distants de plus de 12 m.

Isolation thermique des combles

D.T.U. 40.211. art. 4.6 (extrait). L'isolation thermique peut être disposée en plancher de comble ou, dans le cas d'occupation de ces derniers, sous rampant.

L'isolant ne doit jamais être en contact avec la sous-face des tuiles ou de l'écran de sous-toiture, et ce, compte tenu des variations éventuelles de l'épaisseur de l'isolant.

Il doit subsister un espace ventilé d'au moins :

- 20 mm entre la sous-face des liteaux et la face supérieure de l'isolant dans le cas des couvertures sans écran ;
- 20 mm entre la sous-face de l'écran souple tendu ou de l'écran rigide et la face supérieure de l'isolant dans le cas des couvertures avec écran.

Ecrans

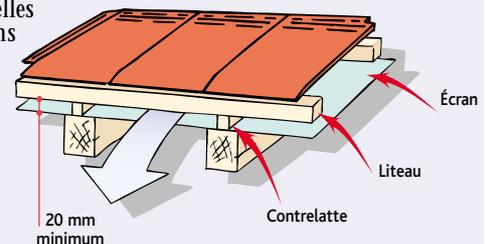
D.T.U. 40.211 art. 4.5 (extrait). On entend par «écran», un élément généralement continu souple ou rigide, interposé entre le comble et la face interne des tuiles. L'écran doit permettre la fixation des liteaux supports des tuiles ainsi que les contre-liteaux destinés à assurer la ventilation de la sous-face de ces dernières, et pour lesquels les dispositions à respecter sont définies aux paragraphes ci-après.

Ecran souple.

L'écran est fixé tendu sur les chevrons et le niveau d'appui des liteaux est relevé par une contre-latte d'épaisseur minimale de 20 mm, clouée sur la face supérieure du chevron.

En égout, l'écran doit être raccordé de façon à ce que les eaux de fonte

des éventuelles pénétrations de neige poudreuse soient reconduites à l'extérieur du bâtiment.



Les avis techniques concernant les écrans souples de sous-toitures précisent les particularités de pose en matière :

- d'écartement maximal admissible des chevrons supports ;
- de valeur du recouvrement minimal des lés en fonction de la pente de la couverture.

La ventilation doit être assurée selon les dispositions du paragraphe 4.7.

Ecran rigide.

Ecran en bois ou en panneaux dérivés du bois. Afin d'assurer le passage de l'air, le plan d'appui des liteaux est relevé par un contre-liteau d'épaisseur de telle sorte qu'un espace de 20 mm minimum soit réservé sous les liteaux.

Mortiers

D.T.U. 40.211. art. 3.4 (extrait). L'emploi de mortier de ciment courant n'étant pas admis, on distingue deux catégories de mortier, le mortier de chaux ou de ciment à maçonner et le mortier bâtard, destinés, soit aux hourdages, soit aux filets ou aux solins.

Le mortier de ciment courant conduit à une rigidité trop importante des assemblages et à des risques de fissuration. Se référer à l'article 3.4 pour dosages et utilisations.

Protection contre la neige poudreuse

D.T.U. 40.211. art. 4.8 (extrait).

Dans le cas d'une couverture en éléments discontinus telle que celle faisant l'objet du présent cahier des clauses techniques, la protection contre la neige poudreuse ne peut être assurée par le seul assemblage des éléments entre eux. En conséquence il est nécessaire de recourir à l'emploi d'un écran (souple ou rigide) tel que défini au paragraphe 4.5 et en veillant à respecter les dispositions prévues aux paragraphes 4.5 et 4.6 si cet écran est disposé au-dessus d'un isolant thermique ; cela requiert une étude préalable de conception, notamment pour les ouvrages particuliers de couverture.

Les exigences vis-à-vis de la protection contre la neige poudreuse doivent être précisées dans des documents particuliers du marché.

Mise en œuvre

ZONE 1

Tout l'intérieur du pays ainsi que la côte méditerranéenne, pour les altitudes inférieures à 200 m.

ZONE 2

Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole. Bande située entre 20 et 40 km de la côte, de Lorient à la frontière belge. Altitudes comprises entre 200 et 500 m.

ZONE 3

Côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord sur une profondeur de 20 km, de Lorient à la frontière belge. Altitudes supérieures à 500 m.

SITE PROTÉGÉ

Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction du vent.

SITE NORMAL

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).

SITE EXPOSÉ

Au voisinage de la mer :
le littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles ou presqu'îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres.

A l'intérieur du pays :
les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées (par exemple : Mont Aigoual ou Mont Ventoux) et certains cols.

Litonnage :
écartement des liteaux (face amont à face amont) : variable de 330 à 370 mm

Largeur utile ≈ 268 mm.

Tableaux des pentes minimales

Les pentes minimales admissibles indiquées dans les tableaux ci-dessous sont données en mètre par mètre de projection horizontale et sont celles du support (et non celles de la tuile en œuvre).

SITES	ZONES D'APPLICATION		
	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
PROTEGE	0,45	0,50	0,55
NORMAL	0,50	0,55	0,65
EXPOSE	0,65	0,75	0,85

SITES	ZONES D'APPLICATION		
	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
PROTEGE	0,40	0,45	0,45
NORMAL	0,45	0,45	0,55
EXPOSE	0,55	0,65	0,75

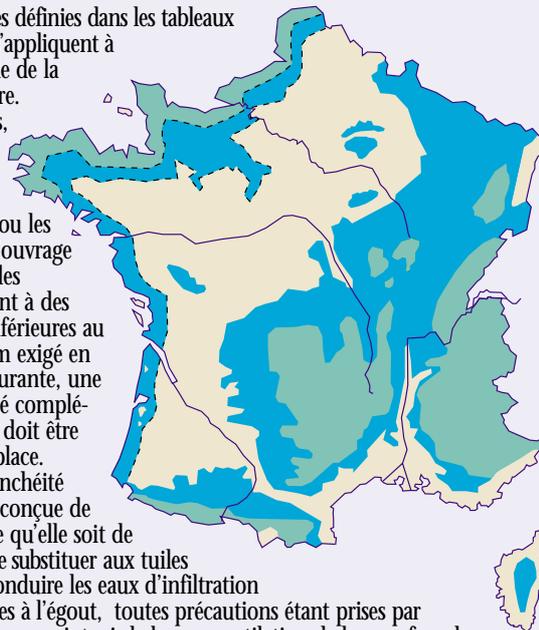
Ces pentes sont valables pour les rampants dont la longueur de projection horizontale n'excède pas 12 m.

Pour les rampants supérieurs à 12 m de longueur de projection horizontale, nous consulter.

Les pentes définies dans les tableaux ci-avant s'appliquent à l'ensemble de la couverture.

Toutefois, pour les coyaulures, les lucarnes ou les parties d'ouvrage ponctuelles conduisant à des pentes inférieures au minimum exigé en partie courante, une étanchéité complémentaire doit être mise en place.

Cette étanchéité doit être conçue de telle sorte qu'elle soit de nature à se substituer aux tuiles pour reconduire les eaux d'infiltration éventuelles à l'égout, toutes précautions étant prises par ailleurs pour maintenir la bonne ventilation de la sous-face des tuiles (voir D.T.U. 40.211 art. 4.7)



ZONE 1 au-dessous de 200 m

ZONE 2 entre 200 et 500 m

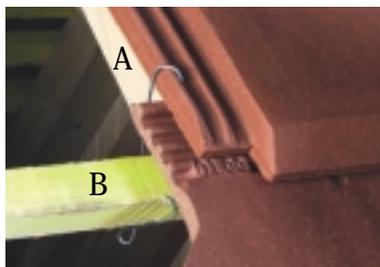
ZONE 3 au-dessus de 500 m

----- Lignes à 20 et 40 km de la mer
Compte tenu de l'imprécision de la carte, en particulier dans certaines parties où les différentes zones sont imbriquées, il convient de se référer aux définitions des zones indiquées ci-dessus qui seules font foi.

Fixation

DTU 40.211 art. 4.3 (extrait). La fixation des tuiles peut être rendue nécessaire, soit pour éviter le glissement des tuiles, soit pour s'opposer à leur soulèvement sous l'effet des actions du vent sur les couvertures. La fixation minimale des tuiles, en partie courante, doit être exécutée suivant les cas indiqués dans le tableau n°4 du DTU 40.211 art. 4.3. **EN RIVE ET À L'ÉGOUT, TOUTES LES TUILES SONT FIXÉES.**

LES ZONES DE VENT ET SITES CONSIDÉRÉS SONT CEUX DÉFINIS PAR LE MODIFICATIF N°2 (DÉC. 99) AUX RÈGLES NV 65.



Fixation des tuiles en plain carré pour tenue au vent par crochet "V1" Réf. CRV01.
A : dans l'emboîtement longitudinal
B : sous le liteau



Fixation des tuiles en plain carré pour tenue à forte pente, par crochet "PM" Réf. CRP03.



Fixation des tuiles en rive latérale gauche par crochet "PM" Réf. CRP03, rabattu contre l'extrémité du liteau.



Fixation des tuiles en rive latérale droite par crochet "PM" Réf. CRP03.



Fixation des tuiles du 1^{er} rang d'égout par crochet "PM" Réf. CRP03.



Fixation des rives individuelles et fronton par vis et rondelle d'étanchéité.

Points singuliers

- Réalisation d'un faîtage à sec

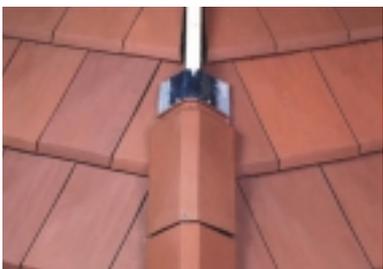


Après mise en place du closoir ventilé, les faitières sont fixées par crochet adapté au modèle, vissé dans la lisse de rehausse.

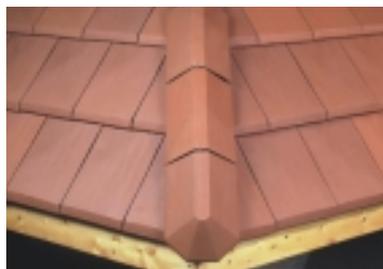


Faîtage réalisé à sec avec faitières-arêtiers angulaires à emboîtement grand modèle, et closoir ventilé, sans emploi de mortier.

- Réalisation d'un arêtier à sec



Après coupe des tuiles d'approche, pose du closoir ventilé sur lisse de rehausse et fixation des arêtiers par crochet adapté au modèle.



Arêtiers et about d'arêtier angulaire à emboîtement posés à sec, sur closoir ventilé, sans emploi de mortier.

- Réalisation d'une noue ouverte

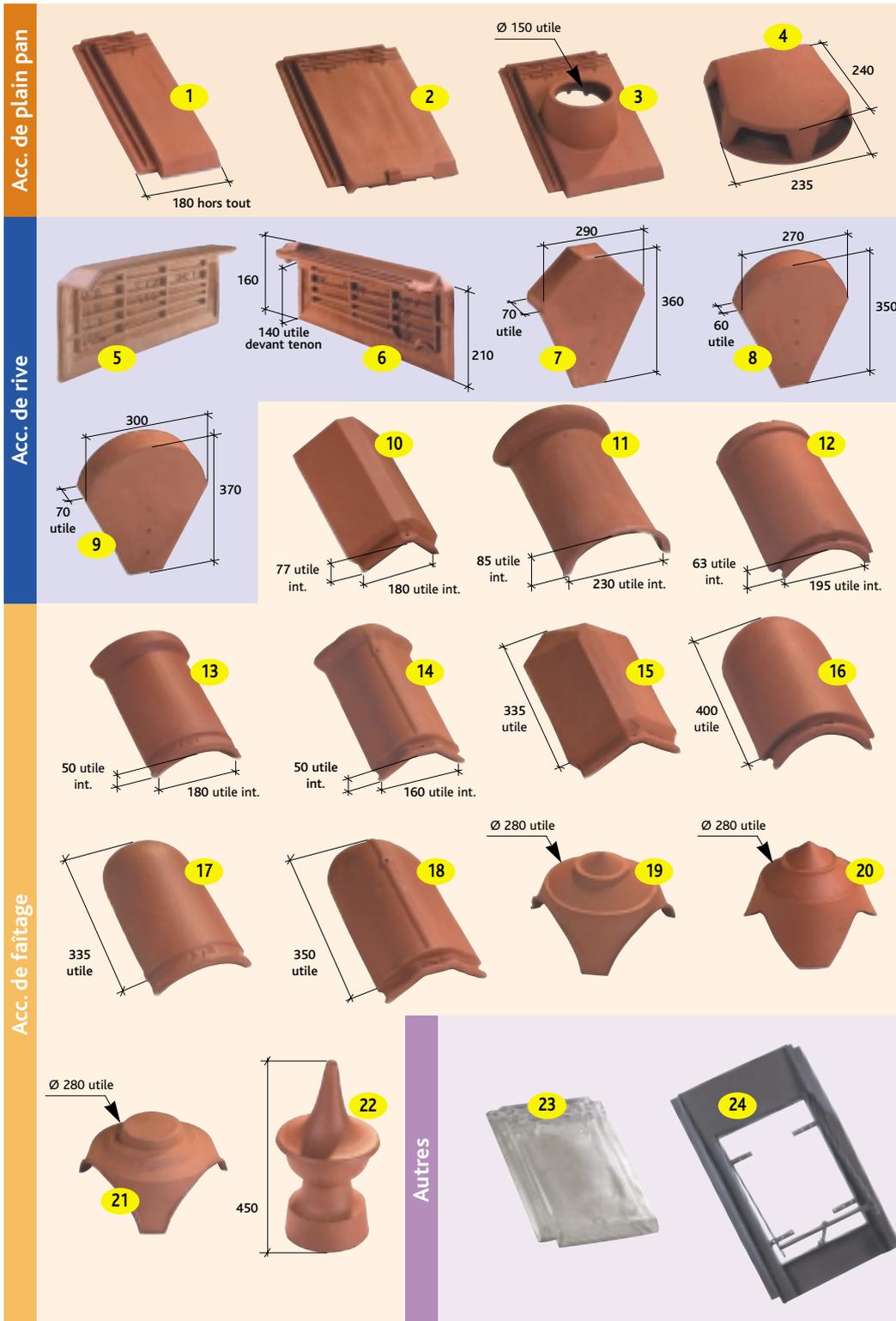


Mise en place de la noue métal façonnée à relevés, contre liteau filant et patte de fixation.



Les tuiles sont tranchées biaisées parallèlement à l'axe de la noue.

Accessoires



- 1 1/2 tuile Alpha 10. Réf. 200J.01
- 2 Tuile de ventilation Alpha 10 (section avec grille = 19 cm²). Réf. 200J.20
- 3 Tuile à douille Alpha 10 Ø 150 utile. Réf. 200J.32
- 4 Lanterne bi-section Ø 120 utile et Ø 150 utile. Section aération : 130 cm². Réf. 1000
- 5 Rive individuelle gauche à recouvrement Alpha 10⁽¹⁾ (2,7 au ml au pureau de 370 mm). Réf. 200J.42*
- 6 Rive individuelle droite à emboîtement Alpha 10⁽¹⁾ (2,7 au ml au pureau de 370 mm). Réf. 200J.41*
- 7 Fronton pour faîtière angulaire à emboîtement. Réf. 801
- 8 Fronton petit modèle pour faîtière 1/2 ronde et faîtière conique (petite ouverture). Réf. 803
- 9 Fronton grand modèle pour faîtières lisse, à bourrelet et conique (grande ouverture). Réf. 804
- 10 Faîtière/arêtier angulaire à emboîtement (3 au ml). Réf. 705
Crochet adapté : crochet F3-Réf. CRP 705
- 11 Faîtière à bourrelet à emboîtement (2,5 au ml). Réf. 715
Crochet adapté : crochet F5-Réf. CRP 715
- 12 Faîtière/arêtier 1/2 rond à emboîtement grand modèle (2,5 au ml). Réf. 702.
Crochet adapté : crochet F1-Réf. CRP 702
- 13 Faîtière/arêtier 1/2 rond à emboîtement petit modèle (3 au ml). Réf. 700
Crochet adapté : crochet F6-Réf. CRP 700/706
- 14 Faîtière/arêtier grand modèle à emboîtement (3 au ml). Réf. 706
Crochet adapté : crochet F6-Réf. CRP 700/706
- 15 About d'arêtier angulaire à emboîtement. Réf. 859
- 16 About d'arêtier 1/2 rond à emboîtement grand modèle. Réf. 851
- 17 About d'arêtier 1/2 rond à emboîtement petit modèle. Réf. 850
- 18 About d'arêtier grand modèle à emboîtement. Réf. 854
- 19 Rencontre grand modèle
4 petites ouvertures rondes. Réf. 905
4 grandes ouvertures rondes. Réf. 906
3 grandes ouvertures rondes. Réf. 908
- 20 Rencontre petit modèle
3 petites ouvertures rondes. Réf. 902
4 petites ouvertures rondes. Réf. 900
3 ouvertures angulaires. Réf. 903
4 ouvertures angulaires. Réf. 901
- 21 Porte-poinçon
4 petites ouvertures rondes. Réf. 930
4 grandes ouvertures rondes. Réf. 931
3 grandes ouvertures rondes. Réf. 934
3 ouvertures angulaires. Réf. 933
- 22 Poinçon. Réf. 980
- 23 Tuile en verre. Réf. VER 200
- 24 Châssis galvanisé. Réf. CHG 200
Passage intérieur : 490 x 690 mm

(1) Accessoire commun aux modèles Alpha 10, Standard 9 et Jura 10.
* Attention au sens des rives.

Toutes les cotes sont exprimées en mm et sont données à titre indicatif.

Tuiles Jacob

Alpha 10



Alpha 10 Jacob Rouge Nuancé



Alpha 10 Jacob Rouge Nuancé



Alpha 10 Jacob Rouge Nuancé



Alpha 10 Jacob Vieilli Masse



Alpha 10 Jacob Rouge Nuancé

IMERYS Toiture

Onze marques pionnières dans leurs régions unissent leurs forces pour affirmer leur position de leader dans la conquête de la tuile en terre cuite. Avec IMERYS Toiture, nous sommes plus que jamais premiers dans la réponse à vos attentes esthétiques et techniques. Premiers dans vos exigences de nouveautés et de services. N°1 du marché de la tuile sur tous les toits de France.

L'AUBOIS

GELIS

GILARDONI

HUGUENOT

JACOB

PHALEMPIN

POUDENX

SANS

S^r GERMER

S^{te} FOY

WARDRECQUES